

effrayé les autorités du Québec et qui les a amenées à modifier cette loi sur les explosifs.

● (2110)

Je crois que, pour un bon contrôle, d'abord si on veut... ce n'est pas tout de dire qu'on vote une loi, il faut que cette loi soit respectée, et je le dis: bien respectée. On a commencé une réforme dans ma région. Je pense qu'on s'aperçut que déjà les règlements qu'on avait imposés ont été renversés et on se soucie très peu, je crois, actuellement, de ces choses. Je ne sais pas si c'est parce que la loi n'est pas assez sévère, mais c'est probablement pour cette raison que l'on présente cette loi pour la rendre encore plus sévère. Si on n'a pas les hommes compétents pour mettre cette loi en vigueur, eh bien, cette loi sera à peu près nulle.

Je pense ici à ceux qui ont la responsabilité des explosifs. Le ministre nous parle ici de la construction dans laquelle les explosifs seront gardés, c'est-à-dire des poudrières. Nous avons, dans notre région, commencé ce travail d'organiser une poudrière, selon les normes du gouvernement, et sous la surveillance de la police fédérale, et je crois qu'on devrait, à la grandeur du Canada, sortir des magasins le commerce de la dynamite, le commerce de tous les explosifs, et exiger que chaque région possède sa poudrière et que le propriétaire de cette poudrière, le responsable, soit un type qui a ses certificats en explosifs. Cela est très, très important.

Si on concède encore une poudrière au premier venu, qui ne connaît pas les explosifs, si on lui concède la poudrière seulement parce qu'il a l'argent pour la construire, pour l'organiser, on va manquer son coup. Nous avons des gens, à la grandeur du Canada, qui sont certifiés en explosifs. Il faut que ce soit ces gens-là qui soient responsables des poudrières. Ils n'ont peut-être pas souvent la finance pour organiser ces poudrières. Il appartient au gouvernement d'aider ces gens-là qui sont prêts à collaborer, mais qu'on ne demande pas à ces gens-là de tout assumer les frais d'installation, parce que le gouvernement désire avoir une protection à 100 p. 100. Je suis content de l'étude de cette loi pour attirer l'attention du ministère sur cette question. On exige des choses des propriétaires des poudrières, et jamais le gouvernement ne fait un pas, n'avance un dollar pour essayer d'aider ce propriétaire de poudrière à avoir une installation à 100 p. 100 antiexplosif, parce qu'on sait que celui qui possède maintenant une poudrière doit aller livrer la dynamite sur les lieux de travail, et ne jamais laisser en dehors de la construction les quantités qui restent, mais ramener chaque soir dans les entrepôts protégés les explosifs non utilisés. Et je crois que c'est à la seule condition de ne laisser «traîner» aucun bâton de dynamite, aucun explosif durant la nuit, et de les mettre en sécurité, que nous parviendrons à faire respecter la loi que nous allons voter dans quelques jours.

Si nous ne prenons pas les moyens pour que cette loi soit respectée, nous voterons une loi qui n'aura aucun résultat. Et je crois que c'est au niveau d'abord de la commercialisation, au niveau du transport qu'il faut porter attention, parce qu'aujourd'hui, pour celui qui possède une poudrière et qui veut transporter de la dynamite, les exigences sont très sévères. J'en sais quelque chose, parce que j'ai travaillé avec les responsables de la poudrière de notre région. Les autorités sont très sévères, et elles font bien, mais de grâce qu'elles n'aillent pas par ailleurs, alors que l'homme responsable de la poudrière a «cancélé», je vais dire le mot, a «cancélé» des boîtes de dynamite, permettre de les refiler sur le marché noir, alors que le gars qualifié pour cela a décidé que ces boîtes de dynamite-là étaient

Explosifs—Loi

inutilisables, qu'elles devaient être brûlées, qu'elles devaient être rejetées, alors que par des petits «à-côtés» politiques, on les refile.

Ce n'est pas comme cela qu'on va faire respecter la loi. Je crois que lorsqu'on donne des responsabilités à un groupe ou à un homme, il est du devoir du ministre de lui aider, parce que c'est le ministre qui est l'autorité suprême dans cette question, et il doit lui aider quand il se produit des choses comme celles-là. Je me souviens qu'on a, à ce sujet-là, écrit à deux ou trois endroits, mais on ne trouvait pas le vrai responsable, tout était camouflé.

Au sujet des explosifs, il va falloir y aller directement, y aller au grand jour et mettre fin, avec une arme aussi dangereuse, aux petits jeux politiques, aux petites «trames». Je crois que c'est à cette seule condition, si l'on prend toutes les mesures de sécurité vis-à-vis de l'entreposage, du transport et de la vente des explosifs, que l'on commencera à vivre un peu plus en sécurité, et je crois que tout le monde ne s'en portera que mieux.

Je félicite encore une fois le parrain du bill, et soyons certains que nous sommes en faveur de cette loi et que nous sommes heureux de sa présentation.

● (2120)

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Madame le président, je voudrais tout simplement ajouter quelques considérations bien pertinentes aux propos que vient de tenir mon collègue, le député de Roberval.

J'ai eu au cours de ma vie à utiliser très fréquemment des explosifs. On appelait cela à cette époque, je ne sais pas si c'est encore le mot aujourd'hui, «des dynamiteurs». Alors j'étais dynamiteur de profession, à l'emploi d'une compagnie minière très importante, et j'avais à ce moment-là la responsabilité de l'utilisation des explosifs et également la surveillance, à 24 heures, des explosifs utilisés. La loi à cette époque n'était pas aussi sévère qu'aujourd'hui. Elle commandait surtout de la part de celui qui était dynamiteur une responsabilité beaucoup plus grande qu'aujourd'hui. Et, heureusement, je n'ai jamais eu à déplorer d'accident, parce que nous avions à cette époque, contrairement à l'époque que nous vivons présentement, le sens des responsabilités. On savait utiliser les choses dangereuses avec discernement, on savait accepter avec beaucoup de précaution toutes les responsabilités qui nous étaient échues. On savait que c'était des choses dangereuses, mais des choses également très utiles. Récemment, au cours de l'année 1975, madame le président, j'ai eu à aller sur la ferme de mon fils. Nous avions besoin, à un moment donné, de quelques bâtons de dynamite pour faire sauter un coin de rocher, pour permettre un drainage plus efficace d'une partie de terrain. Cela aurait pris quelques minutes pour réaliser le travail, et j'ai été étonné de constater que dans toute la région, il était complètement impossible d'avoir quelques bâtons de dynamite et quelques détonateurs pour pouvoir accomplir ce travail.

On a été pris de panique, à un moment donné, par le fait que dans certains centres du Canada, on a découvert des caches de dynamite qu'on aurait pu à l'occasion utiliser pour faire des choses désagréables, désastreuses, et sous prétexte d'assurer la protection de la population, de la propriété privée, de protéger également toute la société, on a établi des cadres, des règlements beaucoup trop sévères sans tenir compte que dans l'entreprise privée, que sur les fermes, nous avons souvent besoin d'explosifs pour améliorer telle ou telle situation.

Or, je voudrais suggérer au secrétaire parlementaire, qui a bien présenté le projet de loi tout à l'heure, de porter